

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

08/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Mélanie BLEICHER	Mickaël RONDON
Alexanne CANAL	Jean KARLE
Sylvain HEIDET	Florent MONCHABLON

M. Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 13

**Cession à la
Commune de
Rougegoutte pour
régularisation et pour
l'euro symbolique, de
la parcelle AK 232
d'une contenance de
1 a 40 ca**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une succession concernant Marie-Claude SCHWALM, demeurant 3 route de Vescemont, nous avons constaté, après recherches, qu'un terrain cadastré AK 232, jouxtant la rue du Bringard, d'une contenance de 1 a 40 ca, enclave, sur le plan cadastral, trois habitations : parcelles AK 229, AK 230 et AK 231, au vu du plan cadastral ci-annexé.

La parcelle AK 232, à ce jour, n'existe plus : en effet, initialement l'accès, aux 3 fermes, situées à l'extrémité nord, se faisait sur un chemin creux, en terre et caillouteux, et praticable seulement pour les attelages à bœufs ; il n'y avait alors aucune habitation sur cette longue desserte depuis le n° 9 rue du Bringard et l'ensemble des terres, de chaque côté de ce chemin creux était cultivé : pommes de terre, blé, seigle et légumes...

La Commune de Rougegoutte, en 1971, sur décision du Conseil Municipal a fait procéder :

① à une adduction d'eau par le Syndicat des Eaux, avec presseur et réservoir au sommet de la rue ;

② à la création d'une route, depuis le n° 9 jusqu'au n° 49 au sommet de cette rue du Bringard. Progressivement les terrains jouxtant cette voie ont été vendus et des maisons ont été créées (59 maisons à ce jour).

Lorsque la route a été créée, la parcelle AK 232 de 1 a 40 ca a disparue pour la création et l'implantation de cette nouvelle voie ; en effet les parcelles AK 229, AK 230 et AK 231 sont bornées jusqu'en bordure du domaine public et elles sont construites depuis plusieurs années.

Madame Marie-Claude SCHWALM, avec laquelle nous avons échangé, accepte que cette parcelle AK 232 entre dans le domaine public de la Commune (route actuelle) pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ① constate que cette parcelle AK 232 n'existe plus depuis la création de cette route « rue du Bringard » depuis le n° 9 ;
- ② accepte, avec l'accord de Marie-Claude SCHWALM, propriétaire, pour régularisation, la cession à la Commune de cette parcelle, intégrée dans la surface de la route depuis la création de cette voie « rue du Bringard ;
- ③ décide de verser l'euro symbolique à Marie-Claude SCHWALM pour l'objet de cette régularisation ;
- ④ autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette régularisation.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Département :
TERRITOIRE DE BELFORT

Commune :
ROUGEGOUTTE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BELFORT
S.D.I.F. Centre Des Finances Publiques
90022
90022 BELFORT
tél. 0384588002 -fax -
sdif.belfort@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

